

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 5 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Messigny-et-Vantoux, légalement convoqué le 30 mars 2016, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Vincent LEPRETRE, Maire. La séance a été publique.

**Présents** : MM. Alain DUVERT, Serge RESSY, Julien OLLAGNIER, Mme Nadine VOLLMER, M. Jean-François THIRIOT, Mmes Marie-Madeleine FEBVRE, Virginie BRUCHON, Françoise TASSIN, M. Jean-Marie DUDA, Mme Françoise GAY, M. Jean-Luc COUTURIER, Mme Dominique ROUSSIN.

**Excusés** : Mme Céline PICCIONE (pouvoir à M. Julien OLLAGNIER), M Vincent LEBROT, Mme Evelyne BERINGER (pouvoir à M. Vincent LEPRETRE), M. Mathieu LECLERC (pouvoir à M. Jean-François THIRIOT).

**Absents** : Mme Delphine MARANDE, M. Pascal POYEN.

19 élus : 13 présents, 16 votants, 3 absents.

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Madeleine FEBVRE.

-----

Ouverture de la séance par M. le Maire.

**Approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 26 janvier 2016**

M. Le Maire rappelle les points importants et les décisions prises.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

En préambule des questions budgétaires soumises à approbation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire retrace le contexte national relatif à la baisse sur plusieurs années des dotations de l'Etat aux Collectivités Territoriales qui impacte lourdement leurs finances.

Il indique que la préparation des budgets a donc été conduite et menée en tenant compte de ce contexte économique particulièrement contraignant qui s'applique aux Collectivités.

Le budget primitif 2016 a été bâti suite aux réunions des commissions municipales qui se sont tenues depuis le début de l'année. Il intègre les besoins et les priorités identifiées par les Commissions.

La synthèse de cette réflexion a été validée par la Commission des finances au cours de 2 réunions de travail. Ce budget se caractérise à la fois dans la continuité des années précédentes par la prudence et la rigueur, mais aussi par la volonté de mener à bien les projets communaux.

M. Julien OLLAGNIER, Adjoint aux Finances, présente une synthèse chiffrée de la baisse des dotations de l'Etat et sa traduction au niveau de la Commune de Messigny-et-Vantoux.

Puis, il expose les nouvelles mesures pouvant impacter la Commune suite au vote de la Loi de Finances pour 2016.

Enfin, il présente la situation financière de la Commune fin 2015 qui se révèle saine et satisfaisante à travers plusieurs ratios liés aux soldes intermédiaires de gestion et à l'endettement.

En conclusion, il précise que la baisse des dotations de l'Etat est partiellement compensée par les bases fiscales qui restent dynamiques et qui permettent de générer un produit attendu à la hausse.

**Délibération N° 7/2016**

**Objet : Budget Principal – Compte de gestion 2015**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame la Trésorière Municipale.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame La Trésorière Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Délibération N° 8/2016**

#### **Objet : Budget principal - Compte Administratif 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (M. Vincent LEPRETRE, Maire, ne prenant pas part au vote),

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	-	745 297.39
Recettes	+	<u>937 650.00</u>
Résultats année 2015	+	192 352.61
Résultat antérieur reporté 2014	+	<u>907 881.85</u>
Résultat clôturé au 31/12/2015	1	100 234.46

#### **Investissement**

Dépenses	-	349 336.12
Recettes	+	<u>355 844.99</u>
Résultats année 2015	+	6 508.87
Résultat antérieur reporté 2014	+	<u>86 314.85</u>
Résultat clôturé au 31/12/2015	+	92 823.72

### **Délibération N° 9/2016**

#### **Objet : budget principal - affectation du résultat 2015**

Monsieur Julien OLLAGNIER, Adjoint aux finances, présente le bilan de l'année 2015 qui se décompose ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	-	745 297.39
Recettes	+	<u>937 650.00</u>
Résultats année 2015	+	192 352.61
Résultat antérieur reporté 2014	+	<u>907 881.85</u>
Résultat clôturé au 31/12/2015	1	100 234.46

#### **Investissement**

Dépenses	-	349 336.12
Recettes	+	<u>355 844.99</u>
Résultats année 2015	+	6 508.87
Résultat antérieur reporté 2014	+	<u>86 314.85</u>
Résultat clôturé au 31/12/2015	+	92 823.72

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :

1 100 234.46 € au compte 002 recettes fonctionnement du budget primitif 2016

92 823.72 € au compte 001 recettes investissement du budget primitif 2016

#### **Délibération N°10 /2016**

##### **Objet : amortissement Frais d'étude PLU - budget primitif 2016**

Monsieur Julien OLLAGNIER, Adjoint aux Finances, fait savoir qu'il y a lieu d'amortir les frais d'urbanisme relatifs à l'exécution des études portant sur le P.L.U.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le calcul de l'annuité d'amortissement 2016 pour un montant de 8 521,27 €.

#### **Délibération N° 11/2016**

##### **Objet : Amortissement travaux assainissement 2016**

Monsieur Julien OLLAGNIER Adjoint aux finances, rappelle que les travaux d'assainissement ont lieu d'être amortis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le calcul de l'annuité d'amortissement 2016 pour un montant de 8 134.78 €.

#### **Délibération N° 12/2016**

##### **Objet : Budget Principal - Budget primitif 2016**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2016,

VU les avis favorables de la Commission des finances des 14 et 21 mars 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur OLLAGNIER, adjoint en charge des finances,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal 2016 par chapitre, qui se décompose comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Propositions</b>
011	Charges à caractère général	388 800.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	76 450.00 €
65	autres charges de gestion courante	138 448.00 €
dont 6574	Subventions aux associations	16 000.00 €
66	Charges financières	16 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	494 176.28 €
014	Atténuations de produits	193 960.00 €
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 328 834.28 € €</b>

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Produits des services et du domaine	29 300.00 €
73	Impôts et taxes	576 800.00 €
74	Dotations, subventions et participations	163 877.85 €
75	Autres produits de gestion courante	76 000.00 €
013	Atténuations de charges	-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
002	Résultat antérieur reporté	1 100 234.46 €
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 946 212.31 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	58 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	115 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées	40 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	222 000.00 €
23	Immobilisations en cours	380 000.00 €
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>815 000.00 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
021	Virement de la section de fonctionnement	494 176.28 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	-
10	Dotations	60 000.00 €
13	Subventions d'investissement	-
001	Solde d'exécution d'investissement	92 823.72 €
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	-
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>815 000.00 €</b>

Ce budget se décompose en dépenses et en recettes comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses 1 328 834.28 €  
 Recettes 1 946 212.31 €

**Section d'investissement**

Dépenses 815 000.00 €  
 Recettes 815 000.00 €

Mme Françoise GAY demande si la subvention de 7000 € allouée par M. le Député L. GRANDGUILLAUME dans le cadre de la construction du préau de l'école est intégrée aux recettes prévues au budget primitif 2016. Monsieur le Maire indique que cette subvention n'est effectivement pas inscrite, mais qu'elle sera intégrée aux subventions perçues au titre de l'exercice 2016.

## Délibération N° 13/2016

### Objet : Vote des taux d'imposition communaux 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les équilibres du budget primitif principal 2016, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des contributions directes et de les fixer comme suit :

- Taxe habitation	8.26 %
- Taxe foncière bâti	6.70 %
- Taxe foncière non bâti	20.28 %
- CFE	10.31 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux communaux des contributions directes.
- **FIXE** les taux communaux pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe habitation	8.26 %
- Taxe foncière bâti	6.70 %
- Taxe foncière non bâti	20.28 %
- CFE	10.31 %

## Délibération N° 14/2016

### Objet : Budget Parc de Santé - Compte de gestion 2015

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame la Trésorière Municipale.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame La Trésorière Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention:

**APPROUVE** le compte de gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## Délibération N° 15/2016

### Objet : Budget Parc de Santé - compte administratif 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré (M. Vincent LEPRETRE, Maire, ne prenant pas part au vote),

**APPROUVE** par 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, le compte administratif 2015 du budget du Parc de Santé qui fait apparaître les résultats suivants :

#### Fonctionnement

Dépenses	-	1 914.72
Recettes	+	<u>69 650.00</u>
Résultats année 2015	+	67 735.28

Résultat antérieur reporté 2014 + 355 063.58  
Résultat clôturé au 31/12/2015 + 422 798.86

#### Investissement

Dépenses ----  
Recettes ----  
Résultats année 2015 ----  
Résultat antérieur reporté 2014 + 247 769.82  
Résultat clôturé au 31/12/2015 + 247 769.82

#### Délibération N° 16/2016

##### Objet : Budget Parc de Santé - affectation du résultat 2015

Monsieur Julien OLLAGNIER, Adjoint aux Finances, présente le bilan 2015 qui se décompose comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses - 1 914.72  
Recettes + 69 650.00  
Résultats année 2015 + 67 735.28  
Résultat antérieur report 2014 + 355 063.58  
Résultat clôturé au 31/12/2015 + 422 798.86

#### Investissement

Dépenses ----  
Recettes ----  
Résultats année 2015 ----  
Résultat antérieur reporté 2014 + 247 769.82  
Résultat clôturé au 31/12/2015 + 247 769.82

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention :

**DECIDE** d'affecter les résultats suivants :

422 798.86 € au compte 002 recette fonctionnement du budget primitif 2016  
247 769.82 € au compte 001 recette d'investissement du budget primitif 2016

En préambule de la présentation du budget primitif 2016 du Parc de Santé, M. Julien OLLAGNIER précise que Madame la Trésorière demande qu'à compter de 2016, ce budget soit géré, comme tout budget de lotissement, en intégrant une gestion de stocks correspondant aux terrains à vendre.

M. Jean-Luc Couturier demande des précisions quant aux conditions de vente du terrain à M. Lechenet.  
M. le Maire indique que le terrain a été vendu pour un montant de 83 580 €.

#### Délibération N° 17/2016

##### Objet : Budget Parc de Santé - Budget primitif 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2016,

VU les avis favorables de la Commission des finances des 14 et 21 mars 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur OLLAGNIER, adjoint en charge des finances,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention :

**APPROUVE** le budget primitif du budget Parc de Santé 2016 par chapitre, qui se décompose comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	70 000.00 €
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>70 000.00 €</b>

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
042	Opérations d'ordre entre section	200 000.00 €
002	Résultat antérieur reporté	422 798.86 €
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>622 798.86 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
040	Opérations d'ordre entre sections	200 000.00 €
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>200 000.00 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
001	Solde d'exécution d'investissement	247 769.82 €
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>247 769.82 €</b>

Ce budget se décompose en dépenses et en recettes comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses 70 000.00 €

Recettes 622 798.86 €

**Section d'investissement**

Dépenses 200 000.00 €

Recettes 247 769.82 €

**Délibération N° 18/2016**

**Objet : Budget de l'eau - compte de gestion 2015**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame la Trésorière Municipale.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Madame La Trésorière Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **N° 19/2016**

##### **Objet : Budget eau - Compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (M. Vincent LEPRETRE, Maire, ne prenant pas part au vote),

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du Budget de l'Eau qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **Exploitation**

Dépenses	-	11 594.62
Recettes	+	<u>47 123.73</u>
Résultats année 2015	+	35 529.11
Résultat antérieur reporté 201	+	<u>266 957.26</u>
Résultat clôturé au 31/12/2015	+	302 486.37

#### **Investissement**

Dépenses	-	5 366.18
Recettes	+	<u>10 559.82</u>
Résultats année 2015	+	5 193.64
Résultat antérieur reporté	+	<u>31 005.53</u>
Résultat clôturé au 31/12/2015	+	36 199.17

#### **N° 20/2016**

##### **Objet : Budget de l'Eau - affectation du résultat 2015**

Monsieur Julien OLLAGNIER, Adjoint aux finances, présente le bilan de l'année 2015 qui se décompose comme suit :

#### **Exploitation**

Dépenses	-	11 594.62
Recettes	+	<u>47 123.73</u>
Résultats année 2015	+	35 529.11
Résultat antérieur reporté 201	+	<u>266 957.26</u>
Résultat clôturé au 31/12/2015	+	302 486.37

#### **Investissement**

Dépenses	-	5 366.18
Recettes	+	<u>10 559.82</u>
Résultats année 2015	+	5 193.64
Résultat antérieur reporté	+	<u>31 005.53</u>
Résultat clôturé au 31/12/2015	+	36 199.17

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats suivants :

302 486.37 € au compte 002 recettes d'exploitation du budget primitif 2016,  
36 199.17 € au compte 001 recettes d'investissement du budget primitif 2016.



## Délibération N° 21/2016

### Objet : Budget Primitif 2016 de l'Eau - amortissement

Monsieur Julien OLLAGNIER, Adjoint aux Finances, rappelle que la durée d'amortissement des biens a été fixée à 60 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le calcul de l'annuité d'amortissement pour 2016 pour un montant de :  
2 500.00 € au compte 28158,  
8 500.00 € au compte 28156.

## Délibération N° 22/2016

### Objet : Budget de l'Eau - Budget primitif 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget de l'Eau,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2016,

VU les avis favorables de la Commission des finances des 14 et 21 mars 2016,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur OLLAGNIER, adjoint en charge des finances,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget de l'Eau 2016 par chapitre, qui se décompose comme suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	31 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	54 300.83 €
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>96 300.83 €</b>

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Ventes prod fabriqués, prest services, marchandises	47 000.00 €
002	Résultat antérieur reporté	302 486.37 €
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>349 486.37 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
21	Immobilisations corporelles	101 500.00 €
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>101 500.00 €</b>

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
021	Virement de la section de fonctionnement	54 300.83 €
040	Opération d'ordre entre section	11 000.00 €
001	Solde d'exécution d'investissement	36 199.17 €
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>101 500.00 €</b>

Ce budget se décompose en dépenses et en recettes comme suit :

**Section fonctionnement**

Dépenses	96 300.83 €
Recettes	349 486.37 €

**Section investissement**

Dépenses	101 500.00 €
Recettes	101 500.00 €

**Délibération N°23/2016**

**Objet : Fixation des indemnités du maire et des adjoints**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en application de la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux, de leur mandat, les indemnités du Maire sont désormais fixées par la Loi. En l'occurrence, le taux de l'indemnité est fixé à 43 % de l'indice brut 1015 pour les Communes de 1000 à 3499 habitants.

Le Conseil Municipal peut toutefois déroger à ce principe en fixant un taux d'indemnité inférieur à celui prévu par la Loi.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations n° 45-2014 et 106-2014, le Conseil Municipal avait fixé le montant des indemnités du Maire et des 5 Adjoints comme suit :

- Maire : 21.16 % de l'indice brut 1015
- Adjoints : 7.49 % de l'indice brut 1015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux, de leur mandat,

Vu les délibérations n° 45-2014 et 106-2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les taux des indemnités versées au Maire et aux adjoints, fixées par les délibérations n° 45-2014 et 106-2014, soit :
  - Maire : 21.16 % de l'indice brut 1015
  - Adjoints : 7.49 % de l'indice brut 1015
- **APPROUVE** le tableau récapitulatif des indemnités joint à la présente délibération.

**Délibération N° 24/2016**

**Objet : Ramassage des objets encombrants - convention à passer avec l'Association Communautaire des trois rivières**

Considérant que dans le cadre de la compétence liée à l'enlèvement des ordures ménagères déléguée à la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon, la prestation de ramassage des objets encombrants n'est pas assurée,

Considérant que ce service rendu à la population de Messigny-et-Vantoux doit être maintenu et qu'il convient donc de le faire assurer par un prestataire extérieur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier le ramassage des objets encombrants à l'Association Communautaire des Trois Rivières - 13, avenue de la Gare - 21121 MARCILLY-SUR-TILLE pour un montant fixé à 1 928.40 euros pour l'année 2016, moyennant 2 passages - le premier au printemps et le second à l'automne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,
- **PRECISE** que la dépense résultant de cette décision est inscrite au budget primitif 2016.

## Délibération N° 25/2016

### Objet : Audit énergétique du bâtiment de l'école maternelle - convention à passer avec la Société ALTERGIE

Considérant la volonté de la Commune de procéder à l'entretien de son patrimoine immobilier communal et de diminuer les coûts de fonctionnement liés notamment au chauffage,

Considérant que l'Etat vient de débloquer un fonds de soutien à l'investissement public local qui peut bénéficier aux Collectivités engageant des opérations de travaux visant à la rénovation thermique de bâtiments publics,

Considérant que la construction du bâtiment abritant l'école maternelle date de la fin des années 1970, et qu'il nécessite un programme de travaux visant à son isolation, et à diminuer sa consommation énergétique,

Considérant que ce programme de travaux ne pourra être défini qu'à la suite d'un audit énergétique global du bâtiment,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier à la SARL ALTERGIE - 14 J, rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON la mission de réaliser un audit énergétique du bâtiment de l'école maternelle, moyennant un montant de rémunération fixé à 2 460.00 € HT, soit 2 952.00 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir.
- **PRECISE** que la dépense résultant de cette décision est inscrite au budget primitif 2016.

### Questions diverses

Mme Françoise Gay demande des explications à M. le Maire concernant une pétition comprenant vingt à vingt-cinq signatures qu'il aurait reçue.

Monsieur le Maire répond que cette question sera abordée lors de la prochaine Commission Urbanisme et de la prochaine séance du conseil municipal.

Mme Françoise Gay demande que la lettre de démission de Mme Delphine Marande soit lue au Conseil Municipal. M. le Maire répond qu'il n'a aucune obligation légale de le faire.

M. Alain Duvert explique comment fonctionne l'application smartphone « Messigny et Vantoux » et précise que les corrections demandées seront apportées rapidement.

M. Jean-François Thiriot expose les changements intervenus quant au fonctionnement de la bibliothèque. La Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon ayant accepté de ne plus gérer la bibliothèque de Messigny-et-Vantoux, une nouvelle association Loi 1901 est créée. Elle se dénomme « la balade des livres à Messigny-et-Vantoux ».

Elle bénéficiera d'une subvention allouée par la Commune à hauteur de 4 000 € et percevra les cotisations des lecteurs qui seront automatiquement adhérents.

M. le Maire remercie le travail des commissions municipales et des membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 heures.

La secrétaire de séance,  
M. Madeleine Febvre